

EVALUATION EXTERNE DES ACTIVITES DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DEVELOPPEES PAR ECPAT LUXEMBOURG 2022 – 2024

I CONTEXTE ET JUSTIFICATION

ECPAT Luxembourg asbl a été fondée en 1995 et bénéficie depuis 1999 du statut d'organisation non gouvernementale (ONG) de développement. Elle est agréée par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes du Grand-Duché de Luxembourg. Sa vocation est de mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants (ESE) ainsi que de sensibiliser et éduquer l'opinion publique luxembourgeoise sur ce sujet.

De 2022-2024, ECPAT Luxembourg a mis en œuvre son accord-cadre « **Rompre le silence autour de la violence sexuelle contre des enfants : Sensibilisation, Mobilisation et Responsabilisation de groupes cibles clés afin de protéger les enfants au Sud et au Nord** » » pour ses activités de sensibilisation au développement. L'objectif de cet accord-cadre était la sensibilisation du public, des jeunes, du secteur du tourisme et des voyageurs, ainsi que de l'Etat à l'exploitation sexuelle des enfants dans les pays du Nord et du Sud.

L'ESE est un phénomène global qui existe sous différentes formes partout dans le monde. Les formes les plus répandues sont l'ESE dans la prostitution, l'ESE dans le cadre du tourisme et des voyages, la traite des enfants à des fins de prostitution et la production, dissémination et consultation de matériel d'abus sexuels d'enfants. L'évolution rapide des technologies d'information et de communication (TIC) a facilité l'émergence de nouvelles formes d'ESE, exposant les enfants et jeunes à des risques potentiels d'une ampleur historiquement inconnue dans un monde de plus en plus interconnecté.

ECPAT Luxembourg a défini ses activités de l'accord-cadre 2022-2024 sur les axes suivants :

- La sensibilisation du grand public
- La sensibilisation du secteur du tourisme et des voyageurs
- La mobilisation de l'Etat luxembourgeois
- La mobilisation des jeunes
- Le renforcement des capacités internes

Dans le cadre de cet accord-cadre, ECPAT Luxembourg aimerait porter l'évaluation ex post sur sa stratégie de sensibilisation auprès de son public cible.

II RESUME DES ACTIONS

Objectif globaux :

- Renforcer la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans des pays du Sud et au Luxembourg
- Responsabiliser le grand public de leur rôle dans la protection de l'enfance
- Sensibiliser et mobiliser les jeunes sur l'exploitation sexuelle des enfants et aux risques existants
- La mobilisation de l'Etat luxembourgeois afin d'assurer que celui-ci respecte ses engagements au niveau national, européen et international
- Responsabiliser et sensibiliser le secteur privé en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, notamment dans le secteur du tourisme

Objectif spécifique :

Rompre le silence autour de l'exploitation sexuelle et faire réaliser au grand public que son comportement peut jouer un rôle dans la protection des enfants par la sensibilisation et la mobilisation du grand public, des jeunes en particulier, ainsi que des acteurs institutionnels et privés clés, afin qu'ils prennent conscience et puissent s'impliquer par la suite dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants au Luxembourg et dans les pays du Sud.

Groupes cibles : La population luxembourgeoise, les jeunes, les voyageurs, les professionnels du tourisme, les autorités nationales.

Résultats :

- Le grand public est sensibilisé sur l'exploitation sexuelle des enfants dans les pays en développement et s'engage à protéger les enfants et adolescents dans le monde entier.
- Le secteur du tourisme et les voyageurs sont sensibilisés sur leurs responsabilités dans la protection de l'enfance et leur capacité à réagir est renforcée.
- L'Etat luxembourgeois est mobilisé pour renforcer la protection des enfants à l'étranger à travers ses engagements internationaux.
- Les jeunes sont sensibilisés sur les facteurs qui rendent les enfants dans des pays en voie de développement vulnérables à l'exploitation sexuelle et informés des mécanismes qui existent pour signaler les cas dont ils seraient témoin. Ils sont sensibilisés sur les différentes formes d'exploitation sexuelle des enfants qui existent dans les pays en développement et partout dans le monde. Ils apprennent comment agir comme citoyen responsable pour protéger les enfants et les adolescents contre l'exploitation sexuelle.

III OBJECTIF GENERALE DE L'EVALUATION

L'objectif de la consultance est l'évaluation des axes spécifiques du projet.

Plus précisément nous souhaitons faire évaluer les axes suivants :

- La sensibilisation du grand public
- La mobilisation des jeunes
- Le renforcement des capacités internes

IV OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'EVALUATION

La mission d'évaluation s'attachera à analyser le projet à la lumière des critères suivants:

- **La pertinence** : le bien-fondé de l'action au regard des objectifs et enjeux déterminés au démarrage du projet. Le projet sera évalué au niveau de sa conception, activités, applicabilité sur le terrain et résultats escomptés. Les activités menées étaient-elles pertinentes pour répondre aux problématiques identifiées initialement et contribuer à l'atteinte des résultats et objectifs fixés par le projet en termes d'efficacité ?
- **La cohérence** : l'évaluation analysera d'une part la cohérence des messages diffusés dans le cadre du projet par rapport à la mission et aux valeurs d'ECPAT Luxembourg ainsi que la cohérence des supports et des vecteurs de diffusion utilisés par rapport aux groupes-cible.
- **L'efficience** : l'évaluation permettra de rendre compte de la réalité des actions conduites et de les évaluer qualitativement et quantitativement. Les activités menées ont-elles été réalisées de manière efficiente, c'est-à-dire avec une bonne utilisation des ressources disponibles, tout en respectant les planifications financières et en coordonnant efficacement les projets pour atteindre les objectifs fixés.

Ainsi, plus spécifiquement et dans le cadre de ces critères, l'évaluation cherchera à répondre à ces questions notamment, sachant que d'autres seront nécessaires :

Sur les activités du projet et le projet dans son ensemble :

- Comment le projet répond à la demande et aux besoins de la part du public cible ?
- Est-ce que les messages de sensibilisation sont clairs et compréhensibles ?
- Comment est-ce que ces messages sont-ils perçus ?
- Est-ce que nous atteignons notre public cible avec nos messages ?
- Quelle approche nous faudrait-il adopter pour mieux atteindre certains publics cibles ?

V MODALITES ET MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION

Les modalités proposées pour la réalisation de la mission d'évaluation du projet reposeront principalement sur :

1) L'étude et l'analyse de la documentation produite par le projet

Il s'agit principalement :

- D'une prise de connaissance des demandes de cofinancement présentées au Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois.
- Des comptes rendus, rapports divers.
- Des supports et des matériels créés dans le cadre des deux projets

2) La réalisation des **entretiens** avec des partenaires et des groupes-cible du projet ainsi qu'une appréciation des activités réalisées dans le cadre du projet.

3) Planification

- a) Réunion d'initiation
- b) Réunion à mi-parcours
- c) Réunion de restitution, pendant laquelle le/la consultant(e) présentera les principaux résultats de l'évaluation.

4) Un rapport final

Le/la consultant(e) présentera à ECPAT Luxembourg un rapport final (maximum 30 pages) qui comprendra les éléments suivants :

- Une note introductive sur l'approche des projets et sur leur contexte
- L'état d'exécution des projets
- Les résultats et les conclusions de l'évaluation au niveau de :
 - La formulation du projet
 - La mise en œuvre du projet
 - Les résultats du projet : l'évaluation du progrès atteint en termes de réalisation des objectifs et des résultats précisés dans le cadre logique du projet
- Leçons apprises et bonnes pratiques
- Note de synthèse reprenant les éléments clés du rapport (maximum 4 pages)

Il est proposé de mettre les éléments suivants en annexe au rapport :

- Les termes de référence de la mission d'évaluation,
- La liste des personnes rencontrées
- La liste de la documentation et des références consultées
- La méthodologie poursuivie pour l'évaluation
- Tout autre document pertinent

VI LIEUX ET DUREE DE L'EVALUATION

Lieux de la mission : Luxembourg

Date limite pour dépôt des propositions de mission d'évaluation : 13 novembre 2024

Début de la mission d'évaluation : à partir du 2 décembre 2024

Durée de la mission : Rapport final au 15 février 2025

VII BUDGET

Le coût total de la mission d'évaluation s'élève à 18.000 € (TTC).

Activité	Coût en Euros (TTC)
TOTAL	18 000,00 €

VIII COMPETENCES REQUISES

La sélection du prestataire sera réalisée en fonction des critères suivants :

- Connaissance et expérience professionnelle dans l'évaluation des projets de sensibilisation.
- Connaissances du contexte luxembourgeois dans lequel se déroulera l'évaluation.



ECPAT LUXEMBOURG

Pour un monde sans exploitation sexuelle des enfants

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse

IX Remise des propositions

Les offres doivent inclure un calendrier d'exécution, la méthodologie employée et un budget détaillé.
Envoyez-les par e-mail à

- l.hefrich@ecpat.lu
- ecpat-luxembourg@ecpat.lu

Objet de l'e-mail : « Évaluation de l'accord-cadre EDEV VI »

Date limite : au plus tard le 13 novembre 2024

ECPAT Luxembourg asbl | RCS: F4840 | ONG agréée par le MAEE

3 rue des bains | B.P. 848 | L-2018 Luxembourg | Tél.: (+352) 26 27 08 09 | Courriel: info@ecpat.lu
BIC: BCEELULL | IBAN: LU64 0019 1300 2547 6000 | www.ecpat.lu